

SEANCE DU 14 FEVRIER 2011

L'an DEUX MIL ONZE, le QUATORZE FEVRIER à 20 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. René REGNAULT, Maire, Sénateur Honoraire, Chevalier de la Légion d'Honneur.

PRESENTS : MM. René REGNAULT, Loïc CAMPION, Daniel DURE, Hubert VERDIER, Mmes Madeleine BEDU, Liliane BRIAND, Geneviève BRIOT, Stéphanie COUDRAY, Valérie IMBERT, Andrée JOSSELIN, Patricia RAULT, MM. Paul BERVAS, Jean Yves LE DANTEC et Thierry RECTON.

SECRETAIRE : Mme Valérie IMBERT

Convocation du 4 février 2011

COMPTES ADMINISTRATIFS 2010

Après s'être fait représenter le budget de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice et les pièces justificatives,

Monsieur le Maire s'étant retiré,

Considérant la régularité des opérations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

1) **APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF 2010** du budget principal qui s'arrête comme suit :

➤ Dépenses de fonctionnement	870 764.60 €
➤ Recettes de fonctionnement	1 026 401.23 €
➤ Dépenses d'investissement	994 003.53 €
➤ Recettes d'investissement	627 220.28 €

DECIDE que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 155 637.03 € sera repris au budget 2011 ainsi qu'il suit :

- 112 200.00 € à la section d'investissement (virement prévu)
- 43 437.03 € à la section de fonctionnement (excédent net réel de fonctionnement)

2) **APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DU POLE DE TOURISME :**

➤ Dépenses d'exploitation	168 774.05 €
➤ Recettes d'exploitation	201 377.37 €
➤ Dépenses d'investissement	301 478.41 €
➤ Recettes d'investissement	140 952.12 €

Décide que le résultat excédentaire de la section d'exploitation de 32 603.32 € sera repris en totalité à la section d'investissement du budget 2011.

3) **APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU PRAIS :**

➤ Dépenses de fonctionnement	149 390.93 €
➤ Recettes de fonctionnement	249 705.61 €

COMPTES DE GESTION 2010

Après avoir pris connaissance des comptes de gestion 2010 du budget principal et des budgets annexes du pôle de tourisme de Beauséjour et du lotissement du Priaïs dressés par le Receveur Municipal,

Considérant que ces comptes de gestion sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs qui viennent d'être approuvés,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECLARE A L'UNANIMITE QUE LES COMPTES DE GESTION 2010 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DU POLE DE TOURISME ET DU LOTISSEMENT DU PRIAIS N'APPELLENT NI OBSERVATION, NI RESERVE DE SA PART.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011

Le Maire a présenté au Conseil Municipal les orientations budgétaires qui serviront de base à l'élaboration du budget 2011 et qui ont été approuvées par la commission des Finances le 5 février 2011.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les tableaux ci-dessous reprennent les recettes ou dépenses supplémentaires ou moindres par rapport au budget primitif 2010. *Il s'agit bien sûr d'estimations, toutes les données ne sont pas connues pour l'instant.*

RECETTES

LIBELLE	MONTANT
Dotations Etat	-
Impôts locaux	+ 16 000 €
Excédent de fonctionnement reporté	+ 39 500 €
TOTAL RECETTES SUPPLEMENTAIRES	55 500 €

- Dotations de l'Etat : pour l'instant il paraît raisonnable de ne pas prévoir d'augmentation
- Impôts locaux : l'actualisation des bases et la prise en compte des nouveaux contribuables devraient nous permettre d'atteindre cette prévision (+ 3.5 %)
- Excédent de fonctionnement reporté : il s'agit de l'excédent réel après déduction du versement à la section d'investissement soit 43 437 € au lieu de 4 011 € en 2010

DEPENSES

LIBELLE	MONTANT
Salaires	-
Charges de gestion générale - Electricité	+ 10 000 €-
Intérêts de la dette	+ 20 000 €
TOTAL DEPENSES SUPPLEMENTAIRES	+ 30 000 €

L'autofinancement dégagé au budget primitif 2010 (112 600) pourrait ainsi être augmenté de 25 500 € et atteindre près de 140 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Autofinancement dégagé en section de fonctionnement	140 000 €
Remboursement TVA	133 400 €
Taxes d'urbanisme	9 600 €
Dotations aux amortissements	22 000 €

TOTAL RECETTES	305 000 €

DEPENSES

Remboursement de la dette	78 500 €
Equipements divers	20 000 € ⁽¹⁾
Complément financement voirie (assainissement pluvial le Vaugarni + sécurité carrefour du Tertre)	25 000 €
Garderie/Accueil de loisirs	26 500 € ⁽²⁾

TOTAL DEPENSES	150 000 €

⁽¹⁾ Les 20 000 € pour équipements divers comprennent du mobilier pour le restaurant scolaire (5 000 €), de l'équipement informatique (4 000 €), le chauffe eau pour la salle culturelle (1 000 €), du matériel pour les services techniques (5 000 €)...

⁽²⁾ Les 26 500 € inscrits pour la garderie permettent d'annuler le recours à l'emprunt (hors CAF) pour ces travaux.

Il reste 155 000 € pour l'école : cela permet d'inscrire les 103 000 € prévus et de réduire le recours à l'emprunt complémentaire de 52 000 € (535 000 – 52 000 = 483 000 €).

EMPRUNT EXTENSION/RESTRUCTURATION ECOLE CANTINE

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de réaliser un emprunt de 300 000 € (sur les 535 000 € inscrits au budget 2010) pour les travaux de l'école et de la cuisine et de retenir l'offre du crédit agricole pour un prêt à taux fixe (3.69 %), sur une durée de 20 ans et à échéances trimestrielles.

TARIF VENTE DE BOIS

Le prix de la corde livrée sur place est fixé à 140 € TTC.

TARIFS CAMPING 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de suivre les propositions de la commission tourisme et de fixer ainsi qu'il suit les tarifs du camping Beauséjour pour l'année 2011 :

	JUILLET AOÛT	JUIN SEPTEMBRE
EMPLACEMENT (1 véhicule compris)	5.30 €	4.80 €
ADULTE	4.30 €	3.80 €
ENFANT (- 7 ans)	2.35 €	2.15 €
ENFANT (- 2 ans)	GRATUIT	
BRANCHEMENT ELECTRIQUE (10 Ampères)	3.30 €	3.30 €
ANIMAL	2 €	1.90 €
FORFAIT STOP CAMPING-CAR - 1 NUIT 1 camping car +1 emplacement + 2 personnes A partir de 18H jusqu'à 10H le lendemain	10 € Personne supplémentaire : 1 €	
FORFAIT SERVICES (vidange, eau, électricité...) Pour <u>Camping-car extérieur</u>	3 €	

Les campeurs ayant passé 5 nuits consécutives sur le camping bénéficient d'une sixième nuit gratuite (excepté le branchement électrique et la taxe de séjour qui sont facturés).

MAINTIEN CARAVANE SANS OCCUPATION	
Juin et Septembre	GRATUIT
Juillet et Août	8.00 €

EMPLACEMENT MOBIL-HOME RESIDENTIEL	
ANNEE Avec mise à disposition du 1 ^e avril au 31 octobre	2 100 €

LOCATION MOBIL-HOMES	Semaine	Nuit
Basse Saison (jusqu'au 30 avril et après le 1^{er} octobre)	210.00 €	40.00 €
Moyenne saison (01.05 au 11.06 et 17.09 au 30/09)	265.00 €	50.00 €
Haute saison (12.06 au 09.07 et du 20.08 au 16.09)	325.00 €	60.00 €
Très haute saison (10.07 au 19.08)	490.00 €	80.00 €

ACHAT MATERIEL DE DESHERBAGE ALTERNATIF

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acheter un désherbeur de chemin et de terrain stabilisé à lame désherbante adaptable sur appareil tracté pour un prix de l'ordre de 1 300 € hors taxes et sollicite des subventions du Conseil Régional de Bretagne et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

CHAUFFE EAU SALLE CULTURELLE

Le Conseil Municipal décide de remplacer le chauffe eau gaz de la salle culturelle par une installation électrique et de confier les travaux à l'entreprise KERFROID pour un montant de 942.09 € TTC. Les crédits seront inscrits en section d'investissement du budget 2011.

CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir au Maire pour signer avec le Conseil Général des Côtes d'Armor la convention d'occupation du domaine public pour la réalisation :

- de deux arrêts de bus avec implantation de deux abribus sur la RD n° 57 aux lieux-dits « la Ville Gué » et « la Mardelle »,
- des travaux d'aménagement d'un tourne à gauche à l'intersection de la rue du Tertre avec la RD 61 avec le maintien de la priorité à droite de la voie communale.

AMENAGEMENT EAUX PLUVIALES SECTEUR DU VAUGARNI

Au vu des résultats de la consultation des entreprises, le Conseil Municipal, décide l'entreprise SRTP pour la totalité des travaux, travaux de base + prestations optionnelles pour un montant hors taxes de 42 796 € soit 51 184 € TTC.

ALSH / TRAVAUX DE RENOVATION DE LA GARDERIE

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2011 pour les travaux d'aménagement de la garderie. Le montant de ces travaux est estimé à 33 100 € hors taxes et celui des acquisitions à 5 000 €.

ASSAINISSEMENT PLUVIAL

Le Conseil Municipal a validé, à l'unanimité le dossier de Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial (SDAP) élaboré par le Cabinet GEODIA de ST MALO constitué du diagnostic de l'état actuel auquel est joint la proposition de scénarii de développement de l'urbanisation et l'étude détaillée de la situation future.

Le Maire est chargé de déposer le dossier d'autorisation au titre du code de l'environnement (dossier d'incidence sur l'eau et les milieux aquatiques au titre des articles L214-1 à L214-6 dudit code) qui reprend les dispositions contenues dans le SDAP.

EDIFICATION DES CLOTURES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de soumettre à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal la modification ou l'édification des clôtures.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE D'INSTITUER LE DROIT DE PREEMPTION URBAIN sur la totalité des zones urbaines et des zones d'urbanisation future délimitées au plan d'occupation des sols approuvé le 3 septembre 2001 et sur la totalité des zones urbaines et d'urbanisation future délimitées au plan local d'urbanisme en cours de révision.

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – ARRET DU PROJET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide le débat de la séance du 7 juin 2010,
- tire le bilan de la concertation,
- arrête le projet de révision du PLU tel qu'il figure en annexe à la présente délibération,
- précise que toute personne ou tout organisme et notamment les associations agréées peuvent consulter le projet de PLU arrêté en mairie.